



CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} avril 2026

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : --- Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril , à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 8 avril 2026, Publiée, le 8 avril 2026, Notifiée, le 8 avril 2026.	Étaient présents : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU). Assistait également au titre des services : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. Secrétaire de séance : M. Bruno CHICOISNE. Date de la convocation : 26 mars 2026
Délibération n°260401_19	AFFAIRES GÉNÉRALES Désignation de deux représentants de la Commune auprès de ASSIEL

L'Association de Soins et Soutien Intercantonale Erdre et Loire (ASSIEL), basée à Ancenis, développe des services s'adressant aux personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'aux personnes plus jeunes, handicapées ou malades et permettant de rester chez soi ou d'y revenir après une hospitalisation malgré une diminution de ses capacités physiques et intellectuelles.

L'objectif de l'association est d'aider la personne âgée, handicapée ou malade à assumer, avec un maximum de confort et de sécurité, une réduction de son autonomie en apportant des soins adaptés à son état.

Ainsi, elle soulage l'entourage familial dans les tâches quotidiennes (lever, toilette, habillage, prise du repas, coucher, mobilisation ...) grâce à des aides- soignant(e)s.

L'association organise également des sorties, séjours de vacances, etc. qui sont des moments privilégiés de partage et de convivialité pour rompre l'isolement.

Les statuts de l'association prévoient que le Conseil d'administration accueille en son sein, des représentants élus des communes couvertes par ses actions. Les Maires sont membres de droit du Conseil d'administration. La Commune de Mésanger doit également désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Ce Conseil d'Administration se réunit trois ou quatre fois par an.

Vu les candidatures de Mme Sophie PANNETIER et de Mme Annie WALGRAEF.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-2,

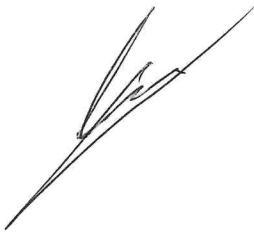
Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune pour siéger au Conseil d'Administration d'ASSIEL,

Considérant la candidature de Mme Sophie PANNETIER et de Mme Annie WALGRAEF,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :

- ▶ **DÉCIDE** que la nomination du représentant de la Commune au Conseil d'Administration d'ASSIEL se fera par un vote à main levée ;
- ▶ **DÉSIGNE** Mme Sophie PANNETIER et Mme Annie WALGRAEF en qualité de représentantes de la Commune au Conseil d'administration d'ASSIEL.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

